

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière
du Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue le 12 décembre 2019 à Amos**

Étaient présents :

La trésorière	Me Claude Cossette
La secrétaire	Me Véronic Picard
Les conseillers	Me Cathy Coulombe Me Joannie Jacob Me Nicolas Provencher-Lavergne
Le conseiller jeune Barreau	Me Marc-Olivier Langlois

Étaient absents:

Le bâtonnier	Me Pascal Jolicoeur (rejoint au téléphone pour la cotisation, l'assurance et la centralisation)
La première conseillère	Me Sandra Ethier
La conseillère	Me Cassandra Neptune

1. Ouverture de l'assemblée

Me Véronic Picard déclare l'assemblée ouverte à 17:45, le quorum étant constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

**Résolution 20191212-01
Re : adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Me Marc-Olivier Langlois, appuyée par Me Cathy Coulombe, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 16 octobre 2019
4. Suivi au procès-verbal
5. Finances – Me Cossette
6. Comités permanents du Barreau de l'A-T : suivi
6.1. Comité Formation (point permanent) - Me Provencher-Lavergne
6.2. Exercice illégal (point permanent) – Me Coulombe
6.3. Communications-Journal – Me Jolicoeur
6.4. Informatique – site Web – Me Langlois
6.5. Justice dans le Nord - Me Neptune
6.6. Comité du jeune Barreau (point permanent) – Me Langlois
6.7. Comité de liaison (point permanent) – Me Jolicoeur
6.7.1. Cour du Québec
6.7.2. Cour supérieure
6.8. Mérite et prix reconnaissance (point permanent) – Me Jolicoeur
7. Comités ponctuels du Barreau de l'A-T : suivi
7.1. Congrès AT 2020
7.2. Congrès AT 2019 – Me Jolicoeur
7.3. Rentrée judiciaire 2019 – Me Langlois
8. Comités hors Barreau : suivi
8.1. Pratique privée – Me Ethier
9. Association des avocats de province
10. APAAQ – Me Jolicoeur
11. Pénurie avocat en Abitibi-Témiscamingue – Me Provencher – Lavergne
12. Activités du bâtonnier (tableau) – Me Jolicoeur
13. Correspondances (tableau) - Me Jolicoeur
14. Varia
14.1. Cotisation 2020-2021
14.2. Assurance
14.3. Calendrier des activités judiciaires 2020-2023
14.4. Tarif d'Aide juridique
14.5. Centralisation des urgences
15. Prochaine réunion : 5 février 2020 à Amos
16. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 16 octobre 2019

En l'absence de Me Jolicoeur et de Me Ethier, il est décidé de reporter ce point à la prochaine rencontre.

4. Suivi au procès-verbal

Réunion du 21 août 2019

14.2. Liste des avocats

Me Picard a rencontré Me Marier en novembre. Me Neptune était absente puisqu'elle était à l'extérieur du pays. Me Picard a exposé la problématique à Me Marier.

Après une longue discussion, nous n'avons pas été en mesure de trouver une solution viable au maintien de la liste dans les postes de police. D'une part, personne ne va s'engager à la mettre à jour et de plus, nous n'avons aucune garantie qu'elle sera utilisée par les corps policiers. Toutefois, nous croyons que nous devrions la maintenir à l'Établissement de détention d'Amos.

Me Coulombe se demande si nous ne pourrions pas offrir un service de garde ne région. Elle va faire des démarches pour vérifier la faisabilité et l'intérêt des membres.

5. Finances

Me Cossette remet aux membres la liste des chèques émis du 11 juin 2019 au 14 novembre 2019.

Résolution 20191212-03 Re : adoption des dépenses

Sur proposition de Me Marc-Olivier Langlois, appuyé par Me Cathy Coulombe, il est résolu d'adopter les dépenses du 11 juin 2019 au 14 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

6. Comités permanents du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue : suivi

6.1. Comité Formation

Les attestations de la formation d'avril 2019 ne sont toujours pas faites. Me Provencher-Lavergne nous assure qu'elles seront faites avant Noël.

Me Picard dit à Me Provencher-Lavergne qu'il doit penser à l'organisation de la formation de février. Me Picard propose de vérifier la formation sur les experts offerte par « Coup de Maître » puisqu'il s'agit d'une formation susceptible d'intéresser l'ensemble des membres. Une journée de formation est suffisante.

6.2. Exercice illégal

Me Giroux-Lacasse nous a fait parvenir un projet d'affiche ainsi qu'une soumission pour leur impression. L'affiche est très bien. Il est décidé de la publier dans la prochaine parution du Quid Novi. Me Coulombe la fera parvenir à Me Kélada. Toutefois, nous croyons que l'affiche devra être vulgarisée pour les contribuables. Un suivi sera fait à Me Giroux-Lacasse par Me Coulombe. Les coûts d'impression sont très raisonnables.

6.3. Communications-Journal

En l'absence de Me Jolicoeur, ce sujet est reporté à la prochaine rencontre.

6.4. Informatique – site Web

Me Langlois a pris connaissance du courriel que Me Picard lui a transmis pour la mise à jour du site web. Ce dernier a été transmis à madame Labrèche et presque toutes les modifications ont été faites.

Comme nous devons nécessairement changer de plate-forme, Me Langlois va demander des soumissions pour que nous ayons une idée des coûts.

6.5. Justice dans le Nord

En l'absence de Me Neptune, ce point est reporté à la prochaine réunion.

6.6. Comité du jeune Barreau

Cinq (5) avocats d'Amos et une dizaine de Val-d'Or ont participé à la Guignolée des médias. Les avocats de Rouyn-Noranda ont perdu leurs réservations alors le Jeune Barreau a remis un don de 50\$ pour compenser.

Une salle a été réservée à Rouyn-Noranda pour la rencontre de janvier au lieu de se réunir dans un bar.

Il avait été question de combler le poste laissé vacant par le départ de Me Voyer, mais il a finalement été décidé de ne pas le combler.

Me Langlois a contacté des avocats membres du jeune Barreau pour tenter d'obtenir leur collaboration aux diverses activités.

La bière restante du congrès de l'AAP pourrait être offerte lors du congrès 2020.

6.7. Comité de liaison

6.7.1. Cour du Québec

Sujet reporté vu l'absence de Me Jolicoeur et Me Ethier.

6.7.2. Cour supérieure

Rien à signaler.

6.8. Mérite et prix reconnaissance

Me Picard doit retourner aux membres la feuille mérite. Les avocats doivent nous donner un retour pour le 15 février 2020.

7. Comités ponctuels du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue

7.1. Congrès AT 2020

Me Langlois accepte la responsabilité de l'organisation du Congrès 2020. Me Provencher-Lavergne se joindra à lui. Me Jacob propose de s'impliquer également. Me Jacob va tenter de recruter des procureurs voulant s'impliquer dans l'organisation. Il faudrait que le comité compte au moins 8 personnes.

Me Provencher-Lavergne nous indique avoir fait une approche auprès de Jacques Viens à la suite de notre rencontre du 27 novembre 2019. Ce dernier ne souhaite pas participer à notre congrès.

7.2. Congrès AT 2019

En l'absence de Me Jolicoeur, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

7.3. Rentrée judiciaire 2019

Me Langlois indique que le bilan final a été envoyé à Me Jolicoeur il y a environ 2 mois. En l'absence de Me Jolicoeur, ce point est reporté à la prochaine rencontre. Me Langlois propose de redemander le bilan à Me Maheu.

8. Comités hors Barreau : suivi

8.1. Pratique privée

En son absence, Me Ethier nous a fait parvenir un suivi par écrit.

Ainsi, Me Bédard n'a rien de nouveau en lien avec le comité pratique privée. Il y a environ un mois et demi, il a reçu une lettre de Madame Roch du Barreau du Québec qui demandait le nom d'une personne-ressource en région. Me Bédard l'a contacté pour s'enquérir du mandat et il n'a jamais eu de retour d'appel.

Me Ethier croit que nous devrions vérifier ce qui se passe avec le Barreau du Québec en lien avec ce comité puisqu'il ne semble inactif.

9. Association des avocats et avocates de province

En l'absence de Me Jolicoeur, les suivis qu'il devait faire sont reportés à la prochaine rencontre.

En son absence, Me Ethier nous a fait parvenir un suivi par écrit. Ainsi, elle nous informe qu'elle doit faire une conciliation de l'ensemble des montants, mais qu'elle estime qu'un profit de l'ordre d'environ 5000\$ sera enregistré. Un rapport sera déposé au début de l'année 2020 à l'AAP alors elle sera en mesure de nous transmettre le détail final de l'évènement.

10. APAAQ

Me Jolicoeur étant absent, le suivi de ce point est reporté à la prochaine rencontre.

11. Pénurie avocats en Abitibi-Témiscamingue

Aucune rencontre du comité n'a encore été convoquée.

12. Activités du bâtonnier

Me Jolicoeur étant absent, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

13. Correspondances

Me Jolicoeur étant absent, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

14. Varia

14.1. Cotisation 2020-2021

Me Jolicoeur est rejoint au téléphone.

Plusieurs questions sont soulevées par les membres. Il semble que la cotisation de notre section est l'une des plus élevées au Québec. Cela amène la question suivante : comment la cotisation a été déterminée dans le passé? Est-ce qu'il y aurait lieu de la modifier à la baisse? Il est convenu d'aborder ce sujet lors de la prochaine assemblée générale.

Les membres donnent leur opinion relativement au montant de la cotisation qui devrait être déterminé pour la prochaine année.

Résolution 20191212-02 **Re : Cotisation 2020-2021**

ATTENDU QUE la cotisation des membres pour l'année 2019-2020 est de 177,50 \$ pour les membres du Barreau et à 22 \$ pour les avocats à la retraite ;

ATTENDU QUE l'indexation au coût de la vie est de l'ordre de 2,7 % ;

ATTENDU QUE le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue est en bonne santé financière ;

Sur proposition faite par Me Véronic Picard, appuyée par Me Joannie Jacob, il est résolu :

- QUE la cotisation des membres pour l'exercice 2020-2021 soit augmentée de 1,3% ;
- QUE la cotisation pour l'exercice 2020-2021 soit établie à 179,80\$ pour les membres et à 22,28\$ pour les membres à la retraite du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue ;
- QU'une possibilité de payer la cotisation en un seul ou deux versements soit offerte aux membres, à l'exception des avocats à la retraite, et ce, sans frais ;

- D'imposer des frais administratifs de 5.70\$ pour les membres payant leur cotisation en neuf versements, soit le même montant que l'an dernier.

Adoptée à l'unanimité.

14.2. Assurance

Nous avons reçu l'avis de renouvellement de l'assurance de la part de Promutuel. Il est convenu que Me Langlois fera des vérifications pour connaître l'historique des montants payés par le passé. Si le montant n'a pas considérablement augmenté, nous proposons de maintenir notre lien avec Promutuel.

14.3. Calendrier des activités judiciaires 2020-2023

Les dates des activités judiciaires pour 2020-2023 sont déterminées. Me Picard devra transmettre le calendrier à la magistrature ainsi qu'à Me Langlois pour ajout au site web.

14.4. Tarif d'Aide juridique

Il y a eu une conférence de presse. Des macarons bleus ont été confectionnés pour soutenir la cause. Les avocats sont invités à le porter. Il semble que la section d'Abitibi-Témiscamingue n'a pas encore transmis l'information à ses membres. J'invite Me Langlois à en discuter avec Me Jolicoeur.

14.5. Centralisation des urgences

Me Jolicoeur nous informe que des membres lui ont manifesté leur mécontentement relativement à la centralisation des urgences 2.0. Il rapporte avoir lui-même constaté certaines problématiques. Il en est de même pour Me Picard. Les principaux problèmes constatés sont les suivants :

1. Les audiences se terminent parfois très tard;
2. Les règles déterminées ne sont pas respectées par la magistrature;
3. Il y a trop d'audiences fixées par jour. Plusieurs détenus n'ont pas le temps de passer dans la journée fixée. L'audience pour mise en liberté doit être fixée à nouveau et le délai de 3 jours n'est alors pas respecté;

4. On peut être le premier lorsqu'on fixe alors que finalement on peut se retrouver le cinquième en raison des détenus à Leclerc et du nord;
5. Il y a de plus en plus de gens non représentés;
6. Certaines audiences sont très longues puisque les avocats ne limitent pas leurs représentations ou le juge intervient beaucoup;
7. Les contrevenants non représentés sont fixés à la centralisation le lendemain de leur première comparution alors que les journées sont déjà très pleines, qu'ils n'auront visiblement pas le temps de passer, qu'ils ne seront pas prêts à procéder et que le juge va lui suggérer de ne pas procéder seul.

Clairement, il n'y a pas suffisamment de juges. Est-ce qu'il devrait y avoir un nombre de dossiers maximum par jour, est-ce qu'il ne devrait pas y avoir des plages fixes pour le sud comme pour les femmes détenues à Leclerc? Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un juge de plus une journée par semaine?

Me Picard souligne que les procureurs ne commenceront plus d'enquête sous cautionnement après 17 h et que la juge Chabot a été avisée. Nous devons respecter que les avocats aient des obligations familiales.

On se questionne sur l'approche que devrait adopter le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

Me Picard précise que la nouvelle centralisation vient d'être mise en place et que nous devons lui donner sa chance. Elle propose donc de documenter les problématiques rencontrées et de reporter ce point à la rencontre de février. À cette rencontre, nous étudierons les problématiques et évaluerons les solutions envisageables que nous pourrions suggérer à la juge Chabot. Il est demandé à chacun de porter une attention particulière à ce sujet.

Me Jolicoeur demandera à Me Marier d'inviter les membres de l'AQAAD à nous rapporter les problématiques, mais aussi à nous proposer des solutions.

15. Prochaine réunion : 5 février 2020 à Val-d'Or

Comme convenu, la prochaine réunion aura lieu le 5 février 2020 à 17h30 à Val-d'Or.

16. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Me Cathy Coulombe, appuyée par Me Nicolas Provencher-Lavergne, l'assemblée est levée. Il est 20 :40.

Me Pascal Jolicoeur
Bâtonnier

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 5 février 2020.